



**SAMEDI
1ER
MARS
2025**



**Gilet
réfléchissant
obligatoire
Sans oublier
lampe
frontale,
gourde et
gobelet!**



CHAVENAY

**BREVET
MARCHE AUDAX
75km
(25-50km)**

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

MAGNY-LES-HAMEAUX

Les Pieds Nickelés

Villeneuve

Les Clayes-sous-Bois

Fontenay-le-Comte

Les Gâtines

Reserve naturelle les étangs de Gigoles d'Yveline

Saint-Cyr-l'École

Voisins-le-Bretonneux

Magny-Village

Le Mesnil-Seigneur

D 912

D 127

LES AUDAXIEUX DE L'ADAL
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78)
6 km/h

TROTTE-SENTIERS MAGNYCOIS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

3 clubs se réunissent pour vous ! Informations au verso

SAMEDI 1er MARS 2025, l'ADAL, Les Pieds Nickelés et Trotte-Sentiers Magnycois vous proposent une marche Audax de 25, 50 ou 75 km !



LIEU DE DEPART : Parc des Sports de la Couldre,
Route de Trappes, 78180 Montigny le Bretonneux



Gare de Trappes à 1 km (prendre sortie Montigny, puis emprunter Rue Léon Teisserenc de Bort et Route de Trappes)



Parc des Sports de la Couldre

Entrée site
(rond point des ballons de foot)

HORAIRES DE DEPART :

25km et 75km : 08h00 - RDV 7h30

50km : 13h20 - RDV 12h50

INSCRIPTIONS :

Sur HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/association-des-arcades-du-lac/evenements/marche-audax-75km-adal-lpn-tsm>



**Vous allez réaliser votre 1er 75km, terminer un aigle d'or ?
Prévenez-nous ! (Sur HelloAsso ou par mail)**

RENSEIGNEMENTS :

audax.adal@adal78.fr

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE
AVANT LE 20 FEVRIER 2025**

La marche Audax est une marche d'endurance à l'allure de 6 km/h en suivant un capitaine de route. Les participants sont tenus de respecter le code de la route ainsi que les consignes des organisateurs. En application de l'art. 2 du règlement des Audax pédestres, si les participants ne sont pas licenciés d'un club de marche, ils doivent présenter un certificat de non-contre indication à la marche d'endurance. Sinon l'inscription vaut déclaration de bonne santé. Les associations ADAL, Les Pieds Nickelés et Trotte-Sentiers Magnycois déclinent toute responsabilité contre tout incident pouvant survenir aux participants surestimant leurs capacités physiques. Des photos pourront être prises au cours de l'évènement et exploitées à des fins d'illustrations (site web de l'association, publications, supports de communication..) sauf avis contraire et écrit du participant au moment de l'inscription.